

Résumés des observations émises pendant l'enquête publique, récapitulés par thèmes

Code

R Écrites dans le registre d'enquête en mairie

C Transmises par courrier

Rdem Transmises par mail ou dans le registre dématérialisé

O Orales

	Nom et Prénom	lieu concerné	Zonage	OAP Bourg Saint Just, Rue du Stade	zone hachurée verte : paysage et patrimoine à protéger	EBC	Divers	Remarques
R1	Laurend Danièle	non précisé en zone UA					constate que ses demandes émises en réunions publiques ont été prises en compte	concerne la possibilité de menuiseries PVC
R2	Roger Francis	non précisé en zone UB			Interrogation sur la signification des hachures vertes en terme de possibilité de construction			
R3	Des Champs de Verneix Françoise	Parcelle 1512, rue de la Tonnelle	Souhait que le zonage déjà un peu modifié soit aligné avec celui de la parcelle 131					
R4	Des Champs de Verneix Françoise	OAP Bourg Saint-Just		Bourg Saint-Just Souhait de préservation des petits murs d'enceinte, déplore le nombre important de logements annoncés et la possibilité de R+1				
R5	Baron Alain	Parcelle 226	demande que le zonage soit parallèle à la voirie					
R6	Gorichon Gérard	Luzac, parcelle 542 au bout du Lotissement « La Clé des Champs » rue du Temple	demande que cette parcelle soit classée en zone constructible, tous les réseaux du lotissement ont été prévus pour l'extension de celui-ci, c'est nécessaire aussi pour intégrer la partie voirie de desserte des logements sociaux.					
R7	Gorget Odette	non précisé					Exprime sa satisfaction	Parcelle 1476 rue de la Tonnelle
R8	Rambaud Dimitri et Béatrice	Parcelle ZI 149, Luzac Est					Constate le passage en zone UB, Souhaite savoir si cela leur permettra d'obtenir un accès par la rue des genêts ou par le terrain communal	

	Nom et Prénom	lieu concerné	Zonage	OAP Bourg Saint Just, Rue du Stade	zone hachurée verte : paysage et patrimoine à protéger	EBC	Divers	Remarques
R9	Neaud Laetitia	ZK144 (indivision avec ses frères)					Souhaite construire sur ce terrain en zone UB de 1521 m². On lui oppose la loi littoral alors, qu'elle le considère comme dent creuse sur une rue avec plusieurs maisons en alignement	
R10	Crouzet Sébastien	Les Pibles DO 397					Souhaite construire trois maisons de 100 à 120 m2	
R11	Salmon Jacky						Signale le dépôt du courrier C1	
R12	Salmon Jacky pour l'indivision Consorts Bertrand						Signale le dépôt du courrier C2	
R13	Leger Philippe, Julien et Simon	ZC5	Étonné que cette parcelle 1AU soit classée Nr et non AU, demande qu'au moins la partie « dent creuse » soit classée en zone constructible					
R14	Leger Frédéric	ZC5	Même remarque que R13 en ajoutant que madame le maire était favorable à leur projet de constructions					
R15	Roger Francis	Parcelle 222 rue Jean Moulin, sur Luzac			Indique qu'il n'y a rien à protéger sur cette parcelle seulement quelques vieux arbres fruitiers et très vieux peupliers. S'interroge sur la responsabilité en cas de chute des grands arbres à protéger sur les habitations voisines ?	Ne comprend pas le classement EBC et en demande sa suppression		
R16	Renaud Laurent Huijbregts Bénédicte GAEC La Ferme de Mauzac	Parcelles ZI 13,14,15,16 et 150 le long de la départementale 241				Ils cultivent ces parcelles qui ne sont pas boisées mais des champs de céréales.		
		Parcelle ZI 212 et passage entre les parcelles ZI30,216 et 411			Ne comprennent pas ces hachures vertes alors qu'il s'agit d'un champs cultivé avec des rotations de culture et une zone exploitée aussi par eux			
		Parcelles OG 159 à 165, en face du Moulin des Loges				Les arbres repérés en EBC sont situés sur la partie communale		

	Nom et Prénom	lieu concerné	Zonage	OAP Bourg Saint Just, Rue du Stade	zone hachurée verte : paysage et patrimoine à protéger	EBC	Divers	Remarques
		Parcelles 166 et 167				Ne sont pas boisées. C'est de la prairie temporaire		
C1	M. et Mme Salmon	Secteur du Grand Creux Parcelles E2144, E2145 et E2146					Opposés à l'emplacement réservé n°2 (pour aménagement de voirie) car il pénalise leur parcelle de 644 m² qui est accessible par l'impasse du Haras et où ils souhaitent construire un logement	Courrier accompagné d'un relevé de géomètre, d'un extrait cadastral et de 2 photos de la parcelle
C2	M. et Mme Salmon	Parcelle AZ19 secteur « La Belle Prairie »	Explique pourquoi cette parcelle en zone Aus devrait passer en en zone UB et non en zone A (desserte réseaux, proximité bourg et équipements, sol plat , terrain inadapté à l'exploitation agricole)					
C3	Gorichon Frédéric	Parcelles A173 et A397 , site actuel de la déchetterie du Bournet	Demande que le zonage et le sous zonage de ce secteur soient modifiés pour permettre le projet de plate-forme de recyclage présenté le 31 janvier 2025 aux différentes instances administratives, et soutenu par l'ensemble des élus locaux car il répond aux préoccupations économiques et écologiques du territoire. Il a également signalé par oral que la zone de l'ancienne décharge devrait se trouver aussi en zone N pour pouvoir y intervenir en cas de besoin					Courrier accompagné du plan de masse 1/1000 du projet sur le plan de géomètre, et des documents présentés le 31 janvier 2025 . (Projet, étude de faisabilité)
C4	Bahadir Akinci Lecurou	Parcelle D1823 secteur rue de la Bergère					Souhaitent détacher de leur parcelle une surface d'environ 700 m² pour une construction d'habitation individuelle	Courrier accompagné du relevé de géomètre sur un plan A3, et des documents retraçant l'historique des demandes successives
C5	M. et Mme Heronneau Joel et M. et Mme Piovan Patrice	Parcelle de Mme Thomas/ M. Genty donnant sur la rue du Pied Ferrand et la rue de la Tonnelle		OAP Bourg Saint-Just Réservés quant à la possibilité de R+1 (vis à vis, paysage) préfèrent pavillons de plein pied, plus en cohérence avec le quartier				

	Nom et Prénom	lieu concerné	Zonage	OAP Bourg Saint Just, Rue du Stade	zone hachurée verte : paysage et patrimoine à protéger	EBC	Divers	Remarques
Rdem1	Bahadir Akinci Lecurou	Parcelle D1823 secteur rue de la Bergère						Mêmes documents que ceux remis le 5/12 en permanence sauf le plan A3
Rdem2	Boulletier Alain	Parcelles 1772, 1773 et 1774 Centre Bourg ancien de Saint-Just				Demande de lever la contrainte EBC sur ses parcelles pour pouvoir diviser son terrain afin d'y ajouter une construction avec un accès par le nouveau passage ou par le chemin de l'église		Demande accompagnée de 3 photos : 1- capture d'écran d'un document du PLU faisant apparaître 7 projets de construction à proximité de la place de Verdun, en EBC 2- capture d'écran du plan de zonage centre Bourg ancien de Saint-Just 3- plan cadastral autour des parcelles 1772 à 1774 avec un trait vert précisant son souhait
Rdem3	Boyard Géraldine	Parcelles 1863, 1867 et 1843 rue Charles	Demande le maintien en zone U des parcelles pour pouvoir poursuivre leur projet de découpage pour constructions en cohérence avec les orientations communales et l'aménagement du secteur, projet retardé par la crise sanitaire, précise que l'ensemble des réseaux nécessaire est présent et que des travaux préparatoire ont déjà été engagés.					Demande accompagnée de 5 photos : 4 du mur ancien reconstruit et une du relevé de géomètre du projet de division en 5 lots daté du 22/01/2020
Rdem4	Ravion Jean-Charles	Hameau d'Artouan					Souligne les problèmes de stationnement dans le hameau pouvant occasionner une gêne pour la circulation. Souhaiterait un projet global d'entrée de ce village où les touristes viennent découvrir les marais (aire végétalisée de stationnement , de pique-nique, ...)	

	Nom et Prénom	lieu concerné	Zonage	OAP Bourg Saint Just, Rue du Stade	zone hachurée verte : paysage et patrimoine à protéger	EBC	Divers	Remarques
O1	M. Bernard Michel	Parcelle 535		OAP rue du Stade Incohérence graphique de limite entre le plan et le schéma de l'OAP. Il préfère le schéma de l'OAP, il signale que son abris peut être déplacé s'il vend le terrain cela lui permettra de reconstruire un garage plus près de sa maison.				
O2	Mme Rousseau Elisabeth et une amie						A relevé des coquilles : document 3 page 40 au V 1° § : Il est fait référence au Grand Annecy, et dans un autre document en terme de consommation d'espace à la CC du Rouillacais, et elle se demande si les chiffres correspondant sont ceux du secteur concerné.	